

2 reclamations de paiement impôts sur le revenu

Par catharsis, le 19/06/2014 à 11:36

Bonjour, j 'ai reçu ,il y a 10jours 2 avis d'impôts en même temps , impots sur le revenu 2011 et 2012..5000 euros a payer avant le 16 juin ..

Je me suis marié en juin 2010 , pas de retards pour nos 3 declarations, et on a pas eu d'impôt a payer; pour 2012 notre declaration s'est perdu , on I avait envoyé avec plusieurs semaines de retard , il est vrai , nous ne pouvons pas payer cette somme dans les temps ,et on m a bien fait comprendre qu'un recours gracieux pour les pénalités de retard ne me serait pas accordé etant considéré comme recidiviste , On t'il le droit de me réclamer la somme pour 2011? je veux bien assumer 2012 c 'est une négligence de notre part , mais 2011 je trouve ça anormal , de plus j ai lu qu'il pouvait prendre la totalité du salaire si saisie sur salaire , ce qui nous mettrais dans une situation assez grave

merci de vos reponse?

Cordialement

Par **Adonis**, le **19/06/2014** à **12:46**

Bonjour,

Pour 2011, l'administration est "dans les temps" pour vous demander le paiement. Il doit y avoir une raison pour laquelle cet impôt a été mis en recouvrement aussi tard...

Sinon, plus généralement, les sommes doivent effectivement être payées pour le 16 juin. Vous n'aurez peut être pas de remise de pénalités, en revanche vous pouvez essayer de

négocier un échelonnement avec le comptable pour payer.

A défaut de paiement ou d'accord d'échelonnement et après mise en demeure, le fisc peut saisir par voie d'avis à tiers détenteur (ATD). En priorité vos compte bancaires, puis vos salaires.

En cas d'ATD sur salaire, seule une partie est saisissable: Outil de calcul

Dans tous les cas, il doit vous être laissé un minimum insaisissable de 499,31 € (SBI 2014).

Bien cordialement

Adonis